

Alpes de Haute Provence
Communauté de Communes
**Jabron-Lure-Vançon-
Durance**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 Avril 2026

--- L'an deux mille vingt-six le vingt-sept avril à 18 heures 15 le conseil communautaire de la communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de SALIGNAC, sous la présidence de Brice CHADEBEC, Président.
Date de la convocation : 14 avril 2026

Membres en exercice : 27
Titulaires présents :23
Suppléants présents : ...0
Pouvoirs : 2
Votants :25

Membres présents : Thierry BELLEMAIN, Xavier BOISSONNET, Philippe BOTALLA, Alain COSTE, Frédéric DRAC, Sophie DUPARCHY, Aurélie DURAND, Angélique EULOGE, Regis FELICETTI, Geneviève FONTIN, Claude GUERINI, Patrick HEYRIES, Philippe IZOARD, Kerouan LEROUX, Dominique LOPEZ, Jean-Philippe MARTINOD, Alain MORNET, Nathalie NICOLINO, Alix PERRIN, Alexandra PUT, Farid RAHMOUN, Didier ROUIT, Éric TEDESCHI.

DCC N° 18/2026

Absents excusés : Marc HUSER (pouvoir à Angélique EULOGE), Pierre Yves VADOT (pouvoir à Philippe IZOARD), René AVINENS, Brice CHADEBEC

Secrétaire de séance : Claude GUERINI

OBJET : VOTE DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES

Monsieur le Président rappelle que le Compte Financier Unique se substitue désormais au compte administratif produit par l'ordonnateur, et au compte de gestion produit par le comptable public.

C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public.

Il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion. Il simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.

Le CFU répond à deux objectifs principaux :

- Une information financière plus simple et plus lisible : un seul document au lieu de deux partiellement redondants, et souvent trop volumineux.
- Une information également enrichie, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Bilan financier de l'exercice budgétaire, le compte financier unique (CFU) exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace, en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections.

Le vote par le Conseil Communautaire du compte financier unique (CFU) constitue l'arrêté des comptes.

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil communautaire les documents qui sont annexés à l'ordre du jour.

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 – BUDGET PRINCIPAL		
Résultats de l'exercice 2025	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat reporté N-1	2 300 000,00	-41 659,86
Affectation du résultat 2025 (art 1068 dans recettes)		190 677,48
Dépenses de l'exercice 2025	3 032 287,45	200 639,41
Recettes de l'exercice 2025	3 675 068,27	485 639,78
Déficit /excédent de l'année (sans report)	642 780,82	285 000,37
Solde ou Résultat de clôture 2025	2 942 780,82	243 340,51

Restes à réaliser : Dépenses : 153 235,00 €
 Recettes : 25 611,00 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 – SPANC		
Résultats de l'exercice 2025	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat reporté N-1	-678,65	
Affectation du résultat 2025		
Dépenses de l'exercice 2025 (hors report)	20 899,68	
Recettes de l'exercice 2025 (dont sub équilibre)	29 810,00	
Déficit /excédent de l'année (sans report et 001 ou 002)	8 910,32	
Solde ou Résultat de clôture 2025	8 231,67	

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du Président est débattu, le Conseil communautaire élit son président, le Président ne devant participer au vote.

Brice CHADEBEC, Président, et René AVINENS, en tant que précédent Président, s'étant retirés pour le vote du CFU, Jean-Philippe MARTINOD, Vice-président préside la séance.

--- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget principal de la Communauté de Communes, dressé conjointement par le Président et le comptable public,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

--- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget SPANC, dressé conjointement par le Président et le comptable public,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

----- Fait et délibéré à SALIGNAC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président de séance
J-P.MARTINOD

Le secrétaire de séance,
C. GUERINI

